

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 6 MARS 2017

AVIGNON, le 6 mars 2017

En fin d'année 2016, Bruno Parent, directeur général des finances publiques, a décidé de modifier de manière unilatérale et en cours de mandat électoral, les conditions d'exercice des mandats des représentants des personnels de la DGFIP. Les règles régissant les comités techniques et commissions administratives paritaires, certes dérogoires au droit commun de la fonction publique, mais produit de discussions dans le cadre du dialogue social, faisaient jusqu'alors l'objet d'un consensus entre l'administration et les syndicats.

La direction générale restreint donc brutalement les droits des élus, limitant la présence des suppléants et réduisant les périodes consacrées à la préparation et aux comptes rendus des réunions.

Monsieur Parent nous avait gratifié de sa conception du dialogue social lors de sa venue en 2015 ; pour résumer, « Je décide, vous commentez ». La boucle est bouclée, la malhonnêteté en plus, car on ne change pas les règles en cours de partie.

Au delà des difficultés causées aux représentants du personnel dans l'exercice de leurs mandats, c'est bien la défense des agents qui est visée. Ce sont nos collègues les principales victimes de ce revirement.

Les organisations signataires refusent donc de siéger aujourd'hui pour condamner cette évolution. Elles seront attentives à la manière dont ces mesures seront appliquées au niveau local.